

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA
MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 13 MAI 2003, À 20H30, À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de St-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- M. JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Représentant de la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de St-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de St-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

2003-05-01

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 8 avril 2003
4. RENCONTRE :
 - 4.1 Mme Sylvie Desjardins, projet-pilote cerf de Virginie;
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Gestion des matières résiduelles :
 - 5.1.1 Collecte sélective – « *Après...Récupération* »
 - 5.1.2 Corrections suite à l'avis de non-conformité du plan de gestion des matières résiduelles;
 - 5.1.3 Programme de composage;
 - 5.1.4 Phénix de l'environnement – La MRC de Montmagny est finaliste
 - 5.1.5 Collecte sélective Québec;

- 5.2 Dossier SQ – Suivi;
 - 5.3 Internet haute vitesse :
 - 5.3.1 Prochaine réunion de travail sur le dossier;
 - 5.3.2 Programme de subvention « Villages branchés »;
 - 5.3.3 Services professionnels pour vérification du contrat
 - 5.4 CELCA
 - 5.5 Assurances - Renouvellement
 - 5.6 Comité de mobilisation Whirlpool
 - 5.7 Sécurité incendie :
 - 5.7.1 Compte-rendu réunion du 29 avril 2003 :
 - 5.7.1.1 Teste pompes et autopompes;
 - 5.7.1.2 Projet de schéma de couverture;
 - 5.8 Suivi de dossiers en cours :
 - 5.8.1 Demande au MTQ de la réfection de la Côte de St-Paul;
 - 5.8.2 Palais de justice et juge résidant;
 - 5.8.3 Subvention de la FCM concernant une étude sur les boues de fosses septiques;
 - 5.9 Comité de sécurité publique;
 - 5.10 Services professionnels en communication
6. AMÉNAGEMENT :
- 6.1 Transport collectif;
 - 6.2 Pacte rural – Comité de mise en œuvre;
 - 6.3 Gestion des cours d'eau;
 - 6.4 Règlement sur les productions animales - CCA
 - 6.5 Parc linéaire Monk :
 - 6.5.1 Taxes;
 - 6.5.2 Assurances;
 - 6.6 Fête de la pêche;
 - 6.7 PMVRMF;
 - 6.8 Modifications à la réglementation d'urbanisme :
 - 6.8.1 Cap-Saint-Ignace;
 - 6.8.2 Sainte-Apolline-de-Patton;
 - 6.8.3 Montmagny
 - 6.9 Réflexion sur l'entreposage et l'entretien des terrains du territoire
7. CORRESPONDANCES
- 7.1 Renouvellement adhésion au CRECA
 - 7.2 CRCD – Nomination au C.E.
 - 7.3 Chambre de commerce de St-Paul
8. FINANCES
- 8.1 Comptes du mois d'AVRIL 2003
9. RAPPORT DES COMITÉS
10. VARIA OUVERT
- 10.1 Commentaires suite à la réunion d'informations portant sur le Règlement sur la qualité de l'eau potable;
 - 10.2 Communiqué de la FQM – Maintien de l'école de Ste-Clothilde;
 - 10.3 Inforoute municipale;
 - 10.4 Félicitations pour les nominations ministérielles;
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

2003-04-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 11 MARS 2003

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 avril 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. RENCONTRES

4.1 MME SYLVIE DESJARDINS, PROJET-PILOTE CERF DE VIRGINIE

Mme Desjardins vient présenter le résultat de l'étude « pilote » concernant le cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1.1 Collecte sélective - « Après...Récupération »

L'organisme est à consolider ses activités puisqu'elle arrive maintenant à gérer adéquatement les quantités reçues mais elle doit entreprendre une restructuration de ses activités pour améliorer sa productivité.

Une rencontre est prévue pour une prochaine session du conseil afin de faire un bilan de leurs activités suite à la mise en opération du centre de tri.

5.1.2 Corrections suite à l'avis de non-conformité du Plan de gestion des matières résiduelles

2003-05-03

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité reçu du ministre relativement à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR : M. EMILE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les corrections apportées (addenda) au projet de gestion des matières résiduelles soient adoptées et que celles-ci soient transmises au Ministre de l'environnement conformément à la Loi.

ADOPTÉ.

5.1.3 Programme de compostage

Il y a 2 ans, la MRC de Montmagny avait entrepris un projet-pilote de compostage résidentiel volontaire. Ainsi, 149 composteurs ont ainsi été distribués et une proportion de gens qui y ont participé faisaient déjà du compostage (ou leurs voisins ou leurs amis en faisaient).

La compagnie NOVA Envirocom (« distributrice de la machine à terre ») entreprend à nouveau cette année une vaste campagne de sensibilisation au compostage domestique, cependant, il serait préférable de reporter en 2004 notre intervention en matière de sensibilisation au compostage afin de bien planifier et structurer

cette activité.

En 2003, on prévoit plutôt faire un sondage auprès des gens qui ont participé au projet en 2001 et 2002 et profiter de cette expérience pour mieux planifier l'intervention de la MRC en 2004.

5.1.4 Phénix de l'environnement – La MRC de Montmagny est finaliste

La MRC de Montmagny est finaliste dans le cadre des Phénix de l'Environnement (catégorie « *Implantation et mise en œuvre de la collecte des matières recyclables* ») et un gala pour dévoiler les gagnants aura lieu le 22 mai prochain à Montréal. Le préfet est la personne déléguée pour représenter la MRC de Montmagny à ce gala.

5.1.5 Collecte sélective Québec

2003-05-04

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention d'un maximum de 89 164 \$ (soit environ 9 \$/porte) de Collecte sélective Québec dans le cadre du Programme de mise en place de la collecte sélective ;

- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un premier chèque au montant de 8 915,40 \$ (soit 10 % de la subvention à recevoir) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. PIERRE LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce montant soit conservé dans un fonds réservé pour de la sensibilisation à la collecte sélective.

ADOPTÉ.

5.2 DOSSIER SQ - SUIVI

3 membres du Comité de sécurité publique ont assisté au Forum des élus qui a eu lieu les 22,23 et 24 avril dernier à St-Hyacinthe.

Ceux-ci ont pu également faire de nombreux contacts avec les responsables de la SQ au niveau régional et provincial et discuter du dossier de la MRC en ce qui concerne la relocalisation du poste de la SQ.

De plus, la SQ ayant annoncé dernièrement que le poste autoroutier demeurera à St-Jean-Port-Joli, cette annonce fait en sorte que le projet de nouveau poste devra être modifié puisque le dossier actuellement à l'étude concerne un projet de bâtiment d'une superficie de 905m².

À SUIVRE.

5.3 INTERNET HAUTE VITESSE

5.3.1 Prochaine réunion de travail sur le dossier

Une réunion de travail aura lieu le 27 mai prochain à ce sujet à Cap St-Ignace de 17h00 à 19h30.

5.3.2 Programme de subvention «Villages branchés»

2003-05-05

ATTENDU QUE le projet de déploiement d'une large bande passante (Autoroute de la fibre optique) est admissible au programme « *Villages branchés* »;

ATTENDU QUE les projets retenus dans le cadre de ce programme bénéficient d'une aide financière qui couvrira 66 2/3 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a reconnu la soumission de la compagnie TELUS Communications (Québec) inc. pour la réalisation du projet comme étant le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU l'accord de principe des MRC de Bellechasse, de L'Islet et de Montmagny pour participer au projet de déploiement de la large bande dans les municipalités de leur territoire respectif, conditionnellement à la confirmation de la participation des municipalités locales du territoire audit projet;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont à confirmer leur accord pour participer au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie de la présente comme si ici au long il était reproduit.

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise la demande de financement au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme « *Villages branchés* » pour la réalisation du projet « *La Côte-du-Sud, une large bande passante* » tel que présentée;

QUE dans le cadre d'un projet où tous les partenaires ciblés participent, l'engagement financier de la MRC de Montmagny (**conditionnellement à la confirmation des municipalités locales de leur participation au projet**), soit pour un montant maximal de 227 053 \$, taxes incluses; soit 33 1/3 % des coûts d'investissement;

QUE la réalisation du projet est conditionnelle à divers éléments dont entre autre l'obtention du financement prévu au programme « *Villages branchés* »;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ.

2003-05-06

5.3.3 Vérification du contrat Télus – Villages branchés

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposée par TELUS concernant le contrat à intervenir entre les MRC et municipalités participantes au projet de l'autoroute de la fibre optique;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Lavery, De Billy au tarif de 200 \$ l'heure pour la révision de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe à cette révision du protocole d'entente pour un maximum de 1 500 \$, taxes incluses (soit un montant maximal de 9 000 \$ réparti de la façon suivant) :

- un montant maximal de 4 500 \$ assumé par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (soit 50 % du total de la facture);
 -
 - le solde restant de 4 500 \$ réparti également entre les MRC de Bellechasse, de L'Islet et de Montmagny (soit un montant maximal de 1 500 \$ par MRC);
- et ce, advenant le cas où le programme « Villages branchés » ne retient pas le projet soumis.

ADOPTÉ.

5.4 CELCA

M. Lachance fait un résumé des derniers travaux dans ce dossier relativement à la création de ce nouvel organisme de développement économique en Chaudière-Appalaches.

Une rencontre des élus de la région devrait avoir lieu au cours des prochaines semaines.

5.5 ASSURANCES

2003-05-07

CONSIDÉRANT que l'assureur a fait parvenir les conditions de renouvellement le 1^{er} mai dernier pour la période du 15 mai 2003 au 15 mai 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE

QUE la MRC de Montmagny procède au renouvellement de sa police d'assurance no CBC0514944 au montant de \$8540, plus les taxes (soit un total de \$9309).

ADOPTÉ.

5.6 COMITÉ DE MOBILISATION WHIRLPOOL

2003-05-08

CONSIDÉRANT QUE la Société Whirlpool, dans le cadre d'une démarche de restructuration, a annoncé la fermeture de son usine de Montmagny pour l'été 2004;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour cette usine qui, installée depuis 1867 à Montmagny, et avec ses quelque six cents employés, se trouve au cœur de l'activité économique et de la prospérité de la MRC de Montmagny en tant qu'un des plus importants employeurs;

CONSIDÉRANT la décroissance démographique constante et préoccupante de même que la proportion importante de personnes âgées en hausse;

CONSIDÉRANT QUE 442 citoyens de notre MRC travaillant à cette usine sont ainsi menacés de perdre leur emploi à l'été 2004;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comités cherchent activement des solutions permanentes afin de combler les pertes d'emploi suite à cette fermeture;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny désire apporter son appui à tous les intervenants;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la MRC de Montmagny appuie le comité de relance, mis en place et reconnu par l'ensemble des organismes du milieu, dans ses démarches et l'encouragement à poursuivre ses recherches de solutions de rechange à la fermeture inévitable de l'usine Whirlpool de Montmagny prévue pour juin 2004.

QUE l'on transmette une copie de la présente résolution au comité de relance de l'usine Whirlpool de Montmagny.

ADOPTÉ.

5.7 SÉCURITÉ INCENDIE

5.7.1 Compte-rendu réunion du 29 avril 2003

M. Catellier fait un résumé de la dernière réunion du comité.

5.7.1.1 Test pompes et autopompes

2003-05-09

Comme l'an dernier, on offre la possibilité d'effectuer une demande regroupée pour les tests de pompes et d'autopompes. La compagnie Levasseur offre de les faire au coût de 240 \$, plus les taxes (contrairement à 300 \$, plus les taxes, l'an dernier) et ça inclut les pompes portatives à ce prix.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce partenariat soit offert aux municipalités intéressées.

ADOPTÉ.

5.7.1.2 Projet de schéma de couverture

Le chargé de projet, en collaboration avec le comité en sécurité incendie, travaille afin de déposer un projet de schéma de couverture de risques pour la session de juillet prochain. À SUIVRE.

5.8 SUIVI DE DOSSIERS EN COURS

Suite au changement de gouvernement et à la nomination de nouveaux ministres et députés, il serait nécessaire de réactiver les dossiers suivants afin de s'assurer d'un suivi.

5.8.1 Demande au MTQ de la réfection de la Côte de St-Paul

CONSIDÉRANT les démarches effectuées depuis 15 ans auprès des divers ministres des Transports qui n'ont cessé de promettre une réfection de ladite côte et route année après année;

CONSIDÉRANT le piètre état de la chaussée actuelle, l'entretien hivernal de cette section de route est très difficile et inadéquat rendant la chaussée extrêmement dangereuse;

CONSIDÉRANT l'usage de la route par de nombreux véhicules lourds qui doivent circuler sur les accotements dans le secteur de la côte tellement celle-ci est détériorée;

CONSIDÉRANT QU'il ne faut pas attendre qu'une catastrophe semblable à celle des Éboulements se réalise avant d'agir;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la MRC dans ce dossier en décembre 2002 et la résolution 2002-11-24 adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT le changement de gouvernement survenu en avril dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny exige un engagement ferme pour l'année 2003 de la part du ministère des Transports afin que cette section de route soit corrigée;

QUE l'on informe le Ministère des Transports qu'après quinze ans de démarches infructueuses auprès des différents gouvernements qui se sont succédés, tel qu'en fait foi l'Annexe A ci-jointe, la MRC de Montmagny a démontré sa patience mais que la patience a également des limites et que l'on exige que cette problématique (et priorité) identifiée par le conseil des maires de la MRC de Montmagny soit réglée une fois pour toute.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Yvon Marcoux, Ministre des Transports
- Mme Carole Théberge, Ministre responsable de la Région Chaudière-Appalaches
- M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet à l'Assemblée Nationale
- M. André Caron, directeur général de la Direction régionale Chaudière-Appalaches
- M. Richard Douville, chef du Centre de services de St-Jean-Port-Joli (MTQ)
- Municipalités locales de la MRC de Montmagny

ADOPTÉ.

ANNEXE A
LISTE DES EXTRAITS DE RÉOLUTIONS
DEMANDES DE RÉPARATION DE LA ROUTE 283

13 janvier 1987
ROUTE 283 SAINT-PAUL – SAINT-FABIEN
Envoyé au ministère des Transports

13 septembre 1988
ROUTE 283 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Envoyé au ministère des Transports

09 mai 1989
APPUI – PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE 283

08 février 1994
ROUTE 204 ET 283 (SUD) - DÉNEIGEMENT
Envoyé au ministère des Transports

13 février 1996
ROUTE 204 ET 283 – ENTRETIEN D'HIVER
Envoyé au ministère des Transports

08 juin 1999
AVIS D'INTERVENTION - ROUTE 283 - SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
Envoyé à Monsieur André F. Bossé, ingénieur, Ministère des
Transports – Direction Chaudière-Appalaches

11 septembre 2001
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Envoyé au ministère des Transports du Québec
Envoyé à Monsieur Réal Gauvin, Député de Montmagny-L'Islet à
l'Assemblée Nationale

12 février 2002
ROUTE 283 À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
Envoyé à Monsieur Réal Gauvin, Député de Montmagny-L'Islet à
l'Assemblée Nationale
Envoyé à Monsieur André Caron, Direction régionale de Chaudière-
Appalaches, ministère des Transports

14 mai 2002
PLAN DE TRANSPORT CHAUDIÈRE-APPALACHES
Envoyé à Monsieur André Caron, Direction régionale de Chaudière-
Appalaches, ministère des Transports

22 octobre 2002
ROUTE 283 - SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
Envoyé à Monsieur Réal Gauvin, Député de Montmagny-L'Islet à
l'Assemblée Nationale
Envoyé à Monsieur André Caron, Direction régionale de Chaudière-
Appalaches, ministère des Transports

ADOPTÉ.

5.8.2 Palais de justice et juge résidant

2003-05-11

CONSIDÉRANT QUE le juge résident pour le district judiciaire de Montmagny, l'honorable Yvon Mercier, a pris sa retraite au début de l'année 2003 et que la juge en chef à la Cour du Québec n'a pas encore nommé son successeur;

CONSIDÉRANT QUE la tendance des gouvernements à centraliser les services ou les postes dans les grandes agglomérations; à titre d'exemple, c'est le sort qui a été réservé au poste de juge résident du district judiciaire de la région de l'Amiante;

CONSIDÉRANT QUE les investissements de mise aux normes sont sans cesse retardés pour le Palais de justice de Montmagny et que certains services/postes sont coupés, la MRC de Montmagny a déjà manifesté son inquiétude relativement à l'intention réelle du gouvernement à ce sujet puisque l'on craint que graduellement les services soient donnés ailleurs (voir le district judiciaire de Québec) et que ce transfert de services soit invoqué pour justifier moins d'activités à Montmagny et ainsi la fermeture du Palais de justice;

CONSIDÉRANT QU'une certaine autre ville de Chaudière-Appalaches a à maintes reprises crié son intérêt à accueillir ce type d'infrastructure dans sa localité;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les services de justice à proximité de nos citoyens;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises à ce sujet antérieurement (résolutions 2002-06-09 et 2002-10-12);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny informe le gouvernement des craintes qu'il a au sujet du Palais de justice (et du poste de juge résident) et de l'intérêt de notre région à maintenir ce service dans le milieu pour nos citoyens.

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny demande au Ministre de la Justice, Me Marc Bellemare, des informations et des précisions relativement à ce dossier.

QU'une copie de la résolution soit également transmise à Mme Carole Théberge, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, et à M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ.

5.8.3 Subvention de la FCM concernant une étude sur les boues de fosses septiques

2003-05-12

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a reçu la confirmation d'une subvention de 23 005\$ de la Fédération Canadienne des Municipalités le 1er juin 2001 pour la réalisation d'une étude de faisabilité relativement à la gestion des boues de fosses septiques, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a fait une demande de décret au gouvernement provincial en juillet 2001 pour obtenir ladite subvention mais qu'elle n'a toujours pas eu de réponse à cet effet malgré de fréquentes démarches à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny réitère sa demande de décret d'exclusion au gouvernement provincial pour son projet d'étude de faisabilité pour la gestion des boues de fosses septiques (ou que le gouvernement provincial verse ladite subvention à la MRC de Montmagny s'il n'est pas favorable à une entente avec le fédéral tel que déjà demandé par la MRC dans une résolution antérieure adoptée le 10 septembre 2002).

QU'une copie de cette demande soit acheminée à M. Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, et à M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ.

5.9 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

2003-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. MARCEL CATELLIER soit désigné comme nouveau membre du Comité de sécurité publique en remplacement de M. Norbert Morin.

ADOPTÉ.

5.10 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATION

2003-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny achète des services professionnels du CLD de la MRC de Montmagny en matière de communication pour un maximum de 1 320 \$(soit environ 44 heures à raison de 30 \$/heure).

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 TRANSPORT COLLECTIF

Le projet de développement de transport en commun (sans réservation) demandé par le conseil de la MRC fait l'objet d'une courte présentation et est proposé selon divers scénarios. Ce projet pourrait être accepté par le Ministère des Transports à titre de transport complémentaire en raison du peu de service existant sur le territoire. Il n'est toutefois pas garanti que ce projet soit approuvé par le Ministère, une vérification reste à faire si le conseil de la MRC désire aller dans l'offre d'un tel service à la population.

Un autre projet est présenté par les représentants de la table Solidarité Transport et est également déposé au Conseil de la MRC. Ce projet retient le principe de service sur réservation.

6.1.1 Projet de transport collectif sans répartition

2003-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

QUE le principe d'un projet de transport collectif sans réservation pour l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny soit retenu et présenté au Ministère des Transports pour une demande de subvention.

9 votes POUR
8 votes CONTRE

La proposition est rejetée puisque en vertu du principe de la double majorité, cette proposition ne reçoit pas la majorité des votes des représentants de plus de 50 % de la population.

REJETÉ.

6.1.2 Projet présenté par la Table Solidarité-Transport

2003-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-PIERRE DESPRÉS
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

QUE le projet déposé par la table de concertation sur le transport des personnes soit retenu et présenté au Ministère des Transports pour une demande de subvention.

7 votes POUR
9 votes CONTRE

La proposition est rejetée puisque en vertu du principe de la double majorité, cette proposition ne reçoit pas la majorité des votes.

REJETÉ.

6.1.3 Projet de la MRC de Montmagny

2003-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

QUE le projet préparé par la MRC de Montmagny soit envoyé au Ministère des Transports du Québec pour analyse et commentaires et que suite à la réponse du Ministère des Transports une position de la MRC soit prise concernant un service de transport collectif sur le territoire de la MRC de Montmagny.

9 votes POUR
8 votes CONTRE

La proposition est rejetée puisque en vertu du principe de la double majorité, cette proposition ne reçoit pas la majorité des votes des représentants de plus de 50% de la population de la MRC.

REJETÉ.

En résumé, un vote a été demandé sur chacun des projets et aucune proposition n'est retenue.

Au delà des préférences pour un projet ou pour l'autre, certains membres du conseil préfèrent connaître l'impact sur les sommes disponibles dans le cadre du Pacte rural avant de s'engager à mettre de l'avant un projet de transport.

Les membres de la table Transport seront avisés de la réflexion de la MRC par le représentant de la MRC. Les membres du Comité de mise en oeuvre du pacte rural pourront étudier la question afin de mieux informer leur collègue et éventuellement réétudier la question si les membres du conseil le jugent opportun.

6.2 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU PACTE RURAL

La réunion du comité de mise en oeuvre projetée le 29 mai est reportée à la demande du préfet au 3 juin 2003 à 13h30.

Les membres du comité sont : Mme Dion-Roy, MM. Lachance, Thibaudeau, Després, Croteau, Proulx et Racine.

6.3 GESTION DES COURS D'EAU – AVIS DE MOTION

6.3.1 Dossier dans la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton

Je, Émile Tanguay, maire de la Municipalité de St-Paul-de-Montminy, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement no 2003-19 relatif à l'amélioration de la branche traversant la propriété de M. Serge Lapointe et tributaire du cours d'eau appelé « ruisseau Octave-Lapointe » situé sur le lot 31-p du Rang V du Canton Patton sera adopté lors d'une séance subséquente. L'objet de ce règlement sera de décréter des travaux et de déterminer les personnes ayant à contribuer financièrement à la réalisation des travaux relatifs à ce cours d'eau.

6.3.2 Dossier dans la municipalité de Berthier-sur-Mer

Je, Hilaire Létourneau, maire de la Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement no 2003-20 relatif à l'amélioration du cours d'eau des Grèves situé dans la Municipalité de Berthier-sur-Mer sera adopté lors d'une séance subséquente. L'objet de ce règlement sera de décréter des travaux et de déterminer les personnes ayant à contribuer financièrement à la réalisation des travaux relatifs à ce cours d'eau.

6.4 RÈGLEMENT SUR LES PRODUCTIONS ANIMALES – CCA

2003-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on demande au Gouvernement du Québec de prolonger le moratoire sur l'implantation de porcherie jusqu'à ce que le rapport des audiences du BAPE soit publié, étudié par le Ministère de l'Environnement et qu'une conclusion soit tirée de cette étude.

ADOPTÉ.

6.5 PARC LINÉAIRE MONK

6.5.1 Taxes

2003-05-19

La MRC a reçu une communication du Ministère des Transports du Québec demandant à rembourser directement les municipalités concernées concernant les taxes de l'emprise Monk, tel que prévu au bail intervenu;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse directement à chacune des municipalités le montant dû pour les taxes de l'emprise ferroviaire Monk et ce, à titre de locataire de l'emprise pour les montants suivants pour l'année 2003 :

Ste-Apolline :	203,00 \$
N.D-du-Rosaire :	302,50 \$
Sainte-Euphémie :	266,20 \$

ADOPTÉ.

6.5.2 Assurances

Le représentant de la MRC de Montmagny au sein de la Société du Parc linéaire Monk avise le conseil que le dossier des assurances de la société pour la couverture des activités sur le parcours du Parc linéaire a été réglé et que la prime est maintenant de 2 632\$.

6.6 FÊTE DE LA PÊCHE

La MRC a reçu la confirmation de la contribution gouvernementale à la réalisation de la Fête de la Pêche à Cap-Saint-Ignace et à Saint-François.

Le Parc régional des Appalaches a reçu également sa confirmation.

Le coordonnateur à l'aménagement préparera une publicité sur l'événement qui sera financée dans le cadre des projets régionaux faisant l'objet d'une entente avec le CLD.

6.7 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Le coordonnateur à l'aménagement recommande de réitérer au nouveau ministre des Ressources naturelles l'offre de la MRC de Montmagny concernant la gestion du PMVRMF volet II pour le développement et la mise en valeur du Parc régional des Appalaches.

Considérant que la MRC de Montmagny a créée la Parc régional des Appalaches ;

Considérant l'importance pour la MRC de Montmagny de s'impliquer à la mise en valeur du milieu forestier :

Considérant la résolution déjà envoyée au précédent Ministre des Ressources naturelles concernant le programme de mise en valeur des Ressources du Milieu forestier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réitère à M. le Ministre des Ressources naturelles du Québec, au Ministre délégué au Forêt et au député, M. Norbert Morin son intention de s'impliquer dans la gestion et la mise en valeur de la forêt du territoire de la MRC de Montmagny via le programme de mise en valeur des Ressources du Milieu forestier Volet II.

ADOPTÉ.

6.8 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

6.8.1 Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification du règlement de zonage de la municipalité de Cap-Saint-Ignace concernant l'ajout de la catégorie unifamiliale isolée à la zone RFM-2 est conforme au schéma d'aménagement.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour la modification du règlement de zonage de municipalité de Cap-Saint-Ignace afin d'ajouter la catégorie unifamiliale isolée à la zone RFM-2.

ADOPTÉ.

6.8.2 Sainte-Apolline-de-Patton

2003-05-22

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification du règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Apolline concernant des restrictions à l'implantation de bâtiments principaux en bordure des chemins privés est conforme au schéma d'aménagement et un certificat de conformité peut être émis après toutes les étapes de consultation s'il n'est pas modifié.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour la modification du règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton afin de modifier le règlement de zonage de la municipalité concernant des restrictions à l'implantation de bâtiments principaux en bordure des chemins privés s'il n'est pas modifié après toutes les étapes de consultation.

ADOPTÉ.

6.9 RÉFLEXION SUR L'ENTREPOSAGE ET L'ENTRETIEN DES TERRAINS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Dans le cadre de la tournée pour le Pacte rural, une constante est revenue fréquemment sur l'importance de vivre dans un milieu propre et bien entretenu. Des représentants municipaux également entrent en communication avec le coordonnateur à l'aménagement pour trouver une solution aux problèmes de non respect des normes d'entreposage sur le territoire.

Les membres du conseil sont donc invités à faire une réflexion sur une intervention régionale à ce sujet. Les terrains non entretenus et les dépotoirs peuvent dévaluer tout un rang et repousser l'implantation de résidents dans nos communautés.

Cette réflexion est reportée à une prochaine réunion.

7. CORRESPONDANCES

7.1 RENOUELEMENT ADHÉSION AU CRECA

2003-05-23

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUIS DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny renouvelle son adhésion au CRECA pour l'année 2003 au coût de 200 \$.

ADOPTÉ.

7.2 CRCD – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET NOMINATION

2003-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Monsieur Pierre Lachance soit le représentant délégué par le Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour siéger au sein du comité exécutif pour l'année 2003-2004.

ADOPTÉ.

7.3 CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-PAUL

2003-05-25

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Louis Lachance soit le représentant délégué par le Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour siéger sur le Comité du projet ressourcerie. Monsieur Émile Tanguay sera le représentant substitut en cas d'absence de Monsieur Lachance.

ADOPTÉ.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2003

2003-05-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes suivants du 1er avril au 30 avril 2003 soit approuvée :

No CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C230199	442.75	RACINE DANIEL
C230200	14.00	PATRY France
C230201	151.40	SIMONEAU DANIE
C230202	587.88	PILOTE NICOLAS
C230203	49.00	PATRY CHRISTIAN
C230204	100.89	FRANCK ALAIN
C230205	709.50	BÉDARD YOLAND
C230206	11.49	FORTIN MYRIAM
C230207	48.50	BOSSÉ ROSARIO
C230208	394.34	DION-ROY LOUISE
C230209	94.50	CATELLIER MARCEL
C230210	255.00	FONDS INFORMATION FONCIÈRE
C230211	1 294.03	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C230212	149.09	C. POP. DESJ. MONTMAGNY
C230213	3 131.56	GROUPE CASA
C230214	1 279.74	MINISTÈRE REVENU DU QUÉBEC
C230215	43.14	MONTMAGNY AIR SERVICE INC.
C230216	1 150.25	SYCARE INC.

C230217	232.53	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C230218	60.00	CONSEIL MONUMENTS ET SITES
C230219	28.73	MICROPLUS ET DUMOULIN
C230220	114.91	LA CLEF DE SOL
C230221	150.00	FONDATION DE L'HDM
C230222	129.69	LA PETITE CAISSE
C230223	50.00	L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ
C230224	207.04	RESTAURANT 51
C230225	9 497.61	IPL INC.
M230226	246.16	HÔTEL DES SEIGNEURS
M230227	172.44	HÔTEL LE DAUPHIN
M230228	460.10	HÔTEL DES SEIGNEURS
C230229	201.25	BLAIS GAÉTAN
C230230	134.45	SIMONEAU DANIE
C230231	144.50	PILOTE NICOLAS
C230232	17.50	PATRY CHRISTIAN
C230233	59.78	FORTIN MYRIAM
C230234	4 862.57	COMM. SCOL. CÔTE-DU-SUD
C230235	33.36	FQM
C230236	160.00	LA CAPITALE
C230237	2 300.50	TÉLÉ-RECHARGE
C230238	5 596.37	APRÈS...RÉCUPÉRATION
C230239	2 501.80	SYCARE INC.
C230340	517.61	MICROPLUS ET DUMOULIN
C230341	200.00	AUBIN GUYLAINE
C230342	276.00	VILLE DE MONTMAGNY (SQ)
C230343	402.93	LABRECQUE NANCY
C230344	619.50	RACINE DANIEL
C230345	10.50	PATRY FRANCE
C230346	111.70	SIMONEAU DANIE
C230347	231.90	PILOTE NICOLAS
C230348	76.91	PATRY CHRISTIAN
C230349	80.19	BÉDARD YOLAND
C230350	27.49	FORTIN MYRIAM
C230351	638.44	LACHANCE PIERRE
C230352	909.38	C. POP. DESJ. MTGNY (TELUS)
C230353	7 451.82	REVENU Canada
C230354	11 770.52	MINISTÈRE REVENU DU QUÉBEC
C230355	984.10	LA LAURENTIENNE/IMPÉRIALE
C230356	1 005.00	SSQ – VIE
C230357	182.88	CARRA
C230358	160.94	MICROPLUS ET DUMOULIN
C230359	232.55	CONEX SYSTÈME DE BUREAU
C230360	449.00	VILLE DE MONTMAGNY (SQ)
TOTAL :	63 607.81 \$	

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 63 607.81 \$

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

**10.1 COMMENTAIRES SUITE À LA RÉUNION D'INFORMATIONS
PORTANT SUR LE RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU
POTABLE**

2003-05-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA MRC de Montmagny fasse des revendications auprès du Ministre de l'Environnement relativement au nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable afin que les réalités et les besoins des plus petites municipalités soient considérés et tenus en compte.

ADOPTÉ.

10.2 COMMUNIQUÉ DE LA FQM – MAINTIEN DE L'ÉCOLE STE-CLOTHILDE

10.3 INFOROUTE MUNICIPALE

10.4 FÉLICITATIONS POUR LES NOMINATIONS MINISTÉRIELLES

2003-05-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny félicite les personnes suivantes pour leur récente nomination.

Jacques Chagnon	Ministre de la Sécurité publique
Pierre Corbeil	Ministre délégué aux Forêts, à la Faune et aux Parcs
Marc Fournier	Ministre des Affaires Municipales, du Sport et du Loisir
Claude Béchard	Ministre de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille
Sam Hamad	Ministre des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs
Yvon Marcoux	Ministre des Transports
Thomas Mulcair	Ministre de l'Environnement
Nathalie Normandeau	Ministre déléguée au développement régional et au Tourisme
Carole Théberge	Ministre déléguée à la Famille, Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
Norbert Morin	Député Montmagny-L'Islet

ADOPTÉ.

10.5 SOLIDE

On demande que ce sujet soit à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de la MRC de Montmagny.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2003-05-29

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la présente session soit levée à 23h.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén